

Objet : Campagne Fiches Actions

Mesdames et Messieurs les présidents de Clubs,

La Commission Territoriale Service aux Clubs relance la campagne de Fiches Actions afin de récompenser votre dynamisme pour la saison 2021/2022.

Qu'est-ce que la Campagne Fiches Actions ?

Nous souhaitons récompenser des actions mises en place dans vos clubs et qui seront éligibles en fonction des thématiques prédéfinies ci-dessous.

Vous récolterez alors un certain nombre de points au regard de différents critères .

(A titre indicatif, l'année précédente le point valait 2,40€)

| THEMES | Nouvelle action | Renouvellement |
|---|------------------------|-----------------------|
| Milieu scolaire <i>(Sauf destination hand)</i> | 60 | 50 |
| Féminisation <i>(Ex : création d'équipe, plateau féminin, ...)</i> | 50 | 40 |
| Beach Handball | 40 | 40 |
| BabyHand, Hand à 4, HandFit | 40 | 20 |
| HandEnsemble | 40 | 15 |
| Loisirs <i>(Ex : création d'équipe, organisation tournoi)</i> | 30 | 10 |

| VOLUME PUBLIC | Pts |
|-----------------------|------------|
| Moins de 50 personnes | 10 |
| 50 à 100 personnes | 20 |
| 101 à 200 personnes | 30 |
| 201 personnes et plus | 40 |

| BONUS | Pts |
|------------------------|------------|
| Création d'une section | 50 |
| Action Innovante | 20 |

Ces actions récompensées vous permettront d'obtenir un bon d'achat en dotation matérielle !

Comment participez à la Campagne ?

Vous pouvez remplir jusqu'à 3 Fiches Actions, chacune sur des thématiques et actions différentes.

Chaque action doit se dérouler lors de la saison en cours (de septembre 2021 à Août 2022).

Les fiches devront être retournées avant le **vendredi 29 Avril 2022 à la commission Service aux Clubs** : 5600000.dev@ffhandball.net (copie à 5600000.flafeve@ffhandball.net et 5600000.hcerdan@ffhandball.net).

Elles seront ensuite étudiées par un jury territorial, composé d'un élu ou d'un salarié de chaque comité ainsi que le Président de la commission territoriale SAC et les chargés de développement Ligue.

Les résultats vous seront communiqués dans le courant du mois de Mai 2022.

Vous aurez alors jusqu'au 31 Septembre 2022 pour passer commande.

ATTENTION :

* Les clubs ayant participé à la campagne des FA lors de la saison 2020-2021 doivent impérativement avoir renvoyé le bilan de leurs actions pour lesquelles ils ont été récompensés sans quoi ils ne pourront prétendre à cette nouvelle campagne. *(cela peut être fait en même temps que l'envoi des nouvelles fiches)*

* Enfin, les clubs ayant participé l'année dernière mais n'ayant pas utilisé leur bon d'achat qui leur a été octroyé se voient automatiquement interdit de participer à cette nouvelle campagne.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonne campagne à tous,

La Commission Territoriale Service aux Clubs